



Accident du travail en contrat intérim

Par titi, le 24/11/2008 à 20:56

bonjour, je voudrais savoir dans le cadre d'un accident de voiture retour trajet travail combien de temps peut être le contrat de travail sachant que le contrat s'arrête en fin de semaine après l'accident ? doit-il être renouvelé obligatoirement si je suis en arrêt de travail suite à l'accident, je perds le travail ? car je suis inapte pour raison de santé ? quelle sont mes droits si je redeviens apte au travail ? est-ce que je peux reprendre le travail ou est-ce que l'employeur a le devoir de me proposer la mission que je n'ai pas pu exercer à cause de l'accident et si j'ai des séquelles que puis-je faire pour les faire constater et comment je suis payé car je suis en perte automatiquement car la sécurité sociale ne verse que 60% du salaire. Nous sommes les intérimaires confrontés à une injustice de ce côté plus de contrat renouvelé automatiquement, car depuis que je suis en accident du travail je ne reçois plus de contrat donc que faire ? J'ai travaillé 6 mois et une semaine sans interruption et on nous laisse à notre propre constat la mission s'arrête mais de façon brutale et douloureuse, la vie dans le travail est déjà difficile et quand on est dans le cas où on devient inapte on nous laisse en l'état aucun appel de la part de l'employeur le manque de temps ?